

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 13/064/2008 – ÉFAI

24 avril 2008

Informations complémentaires sur l'AU 93/08 (MDE 13/053/2008 du 10 avril 2008) Arrestation arbitraire / Prisonnière d'opinion

IRAN

Khadijeh Moghaddam (f), militante des droits des femmes, 56 ans

Khadijeh Moghaddam a été libérée le 16 avril. Les autorités avaient initialement exigé comme condition préalable à sa libération le paiement d'une caution d'un milliard de rials (environ 70 000 euros), avant de demander simplement, le 15 avril, qu'un tiers se porte garant pour elle. Elle a été remise en liberté une fois signés les documents juridiques requis.

Après être restée au poste de police d'Eshrat Abad pendant plusieurs heures, Khadijeh Moghaddam a été traduite devant un tribunal et inculpée de « *propagande contre l'État, perturbation de l'opinion publique et agissements contre la sécurité nationale* », puis transférée au centre de détention de Vozara, où elle a été maintenue à l'isolement pendant sept jours. Elle a ensuite été conduite à la prison d'Evin, où elle a passé une nuit avant d'être relâchée.

Lors d'un entretien avec la Campagne pour l'égalité, le 12 avril, le Dr Khosrowshahi, époux de Khadijeh Moghaddam, a déclaré : « *Lorsque je l'ai vue hier, Khadijeh m'a expliqué qu'ils l'avaient interrogée sur les visites et réunions qu'elle organisait chez nous avec des membres du Comité des mères de la Campagne et de Mères pour la paix. Ils lui ont demandé de révéler le nom de personnes qui lui rendaient régulièrement visite à la maison. Mon épouse a jugé ces questions contraires à l'éthique et a choisi, pour cette raison, de ne pas y répondre. Il semble par ailleurs qu'ils lui aient demandé pourquoi elle avait rendu visite à la famille de M. Ossanlu [leader syndical emprisonné – voir l'AU 08/06 et ses mises à jour]. Elle a répondu que la mère de M. Ossanlu était une de ses amies, et qu'il était donc tout à fait naturel pour elle de se rendre chez eux à l'occasion du Nouvel an iranien. Elle a ajouté qu'elle estimait de son devoir de défendre les militants de la société civile.* » (voir : <http://www.we-change.org/english/spip.php?article251>).

Khadijeh Moghaddam participe activement à la Campagne pour l'égalité, qui vise à recueillir un million de signatures iraniennes sur une pétition demandant l'abrogation des dispositions juridiques discriminatoires envers les femmes. Elle fait aussi partie du Comité des mères, et de l'organisation des Mères pour la paix. En outre, depuis de nombreuses années, Khadijeh Moghaddam mène activement campagne pour la protection de l'environnement.

En Iran, d'autres militantes des droits de la femme continuent d'être harcelées et condamnées en raison de leurs activités pacifiques. Ces dernières semaines, trois femmes – Marzieh Mortazi Langaroudi, Nasrin Afzali et Nahid Jafari – ont été condamnées à des peines de six mois d'emprisonnement et dix coups de fouet, assorties d'un sursis de deux ans. Elles ont été condamnées pour avoir pris part à une manifestation pacifique le 4 mars 2007 devant le tribunal où cinq autres femmes étaient jugées pour avoir organisé en juin 2006 une autre manifestation pacifique réclamant la fin des discriminations juridiques contre les femmes. Toutes ont été déclarées coupables d'avoir participé à un rassemblement illégal et de s'être associées en vue de porter atteinte à la sécurité de l'État. Une autre femme, l'étudiante Zeynab Peyghambarzadeh, a été condamnée à deux ans de prison avec sursis pour les mêmes faits. La manière dont cette affaire a été traitée démontre le caractère arbitraire de la justice iranienne, étant donné qu'au moins 12 autres femmes présentes lors de la manifestation de mars 2007 ont été acquittées de toute infraction.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes pour le moment. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.